

# Caisse d'Alimentation de Bourtzwiller



Informations aux premiers adhérents

Période de test : Mars à Juin 2025

La Caisse d'alimentation est une première étape pour obtenir le droit de toutes et tous à une alimentation de qualité, choisie, saine et durable.

Elle est inspirée de l'idée de Sécurité sociale de l'alimentation.

## La Sécurité sociale de l'alimentation

Une proposition faite par des associations, des organisations paysannes, des chercheurs et des citoyens.

- Tout le monde à besoin de manger : avoir pour chaque habitant une carte vitale d'alimentation avec 150€ par mois pour faire ses courses.
- Mais pas n'importe quoi : décider ensemble de quels produits peuvent être achetés selon des critères de qualités, santé, respect des producteurs, ...
- Comme pour la santé, le budget viendrait de cotisations des entreprises et autres employeurs.



## Comment ça marche ?

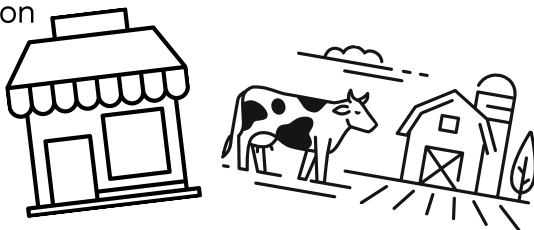
Chaque adhérent de la Caisse d'Alimentation va recevoir 150€ pour ses courses d'alimentation chaque mois.

Les adhérents participent aussi au fonctionnement :

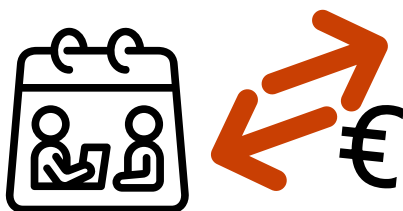
- Une rencontre pour discuter tous les mois



- Des visites ou animations pour mieux connaître le sujet de l'alimentation



- Paiement d'une cotisation selon les ressources, entre 50€ et 140€, en fin de mois.



## **Qui sont les adhérents ?**

L'association qui organise la Caisse d'Alimentation a proposé à une dizaine de personnes intéressées d'être les premiers adhérents pour Bourtzwiller.

Pour l'instant le budget obtenu par des subventions limite le d'adhérents.

## **Pourquoi à Bourtzwiller ?**

L'association a obtenu de l'aide du restaurant solidaire La Table, rue de Soultz, pour se lancer. Elle a aussi obtenu des subventions pour travailler spécialement dans ce secteur.

## **Combien je reçois ?**

Chaque adhérent reçoit 150€ par mois.

## **Est-ce que je peux aller dans tous les magasins ?**

Au début oui, tous les magasins, marchés, traiteurs, restaurants et producteurs sont acceptés.

Ensuite on pourra demander des engagements aux magasins et ne plus accepter ceux qui refusent.

## **Est-ce que je peux dépenser cet argent comme je veux ?**

Ce budget est réservé pour l'achat de produits alimentaires. Les organismes qui financent l'association veulent soutenir une alimentation de qualité.

Donc l'association propose une liste de produits exclus, pour que la Caisse d'Alimentation puisse continuer d'obtenir des financements et avoir de plus en plus d'adhérents.

A la fin de chaque mois :

- rendez-vous avec tous les adhérents
- vérification des tickets de caisse pour voir que les 150€ ont été dépensés pour des produits acceptés.

### **Les produits exclus**

Les 150€ ne peuvent pas être utilisés pour acheter les produits qui sont déconseillés par le Programme National Nutrition Santé :

- L'alcool
- Les produits très sucrés (bonbons, pâtes à tartiner, ...) et les boissons sucrées.
- Les produits très salés (chips,...)
- La charcuterie
- Le porc et la viande rouge



Plus tard, les règles pourront changer en fonction de choix négociés entre les adhérents et les organismes qui aident à financer la Caisse d'Alimentation.

## **Combien je cotise ?**

Pour équilibrer la Caisse d'Alimentation, nous avons besoin que chaque adhérent cotise entre 50€ et 140€, avant de recevoir son budget pour le mois suivant.

Pour l'instant chacun calcule combien il doit cotiser grâce au guide à la fin de ce livret.

Plus tard, les cotisations pourront être adaptées selon les subventions obtenues et les choix des adhérents. Des règles pourront être fixées en fonction des revenus.

## **Ça s'arrête en juin ?**

Pour l'instant les subventions obtenues par l'association permettent de faire fonctionner la Caisse d'Alimentation jusqu'en Juin.

Pour la suite d'autres demandes ont été déposées, et nous espérons trouver d'autres possibilités ensemble.

Dans tous les cas, les adhérents pourront continuer à se retrouver pour trouver des solutions pour améliorer leur alimentation par des solutions collectives.

## Qui a créé et qui gère la Caisse d'Alimentation ?

La Caisse d'Alimentation est gérée par l'association « Pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Alsace ».

Cette association a été créée en 2022 par un groupe d'habitants. Depuis elle a obtenu beaucoup de soutiens pour faire un premier pas vers la création d'une Sécurité sociale de l'alimentation.

L'association a deux salariés qui s'occupent de la Caisse d'Alimentation de Bourtzwiller.

Vous pouvez les contacter pour toute question ou proposition (aux horaires de bureau) :

- Isabelle 06 63 43 46 95
- Eloi 06 47 15 95 99, [contact@mutuelle-alimentation-alsace.fr](mailto:contact@mutuelle-alimentation-alsace.fr)

Il y a aussi des bénévoles. Et l'aide des adhérents de la Caisse sera indispensable.

## Les organismes qui financent le travail de l'association à Bourtzwiller :



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Calcul des cotisations



Pour l'instant, l'association a choisi de ne pas demander de justificatifs de revenus pour calculer les cotisations. Nous proposons trois façon de calculer une cotisation indicative :

- selon votre **revenu mensuel**
- selon votre "reste à vivre"
- selon votre **budget alimentaire habituel**

## 1ère étape : Je calcule

Le **revenu mensuel** de  
mon foyer

- salaire, chômage, retraite
- aides sociales
- pensions alimentaires
- rentes
- tout autre revenus

J'obtiens :

.....€

Le "**reste à vivre**" de  
mon foyer

Le **revenu** moins :

- Loyers et charges
- Emprunts
- Assurances et mutuelle
- Eau, électricité, gaz, téléphone
- Taxes foncière et habitation

J'obtiens :

.....€

Le **budget alimentaire**  
de mon foyer

Ce que je dépense  
chaque mois pour  
l'alimentation à domicile

J'obtiens :

.....€

## 2ème étape : Je calcule le nombre de parts de mon foyer


Les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,5 part, les autres personnes comptent pour 1 part.




$1 = 1$



$1 + 1 = 2$



$1 + 0,5 + 0,5 = 2$



$1 + 1 + 0,5 = 2,5$



$1 + 1 + 0,5 + 0,5 = 3$

## 3ème étape : Je divise le revenu mensuel, le reste à vivre et le budget alimentaire par le nombre de parts

**Revenu mensuel**  
divisé par le nombre de parts

J'obtiens :  
.....€

**“Reste à vivre”**  
divisé par le nombre de parts

J'obtiens :  
.....€

**Budget alimentaire**  
divisé par le nombre de parts

J'obtiens :  
.....€

## 4ème étape : Je lis sur les grilles les propositions de cotisation, selon les 3 critères possibles

